

Équipement §)	HCR ou CR	(E)
Feux de route	HCR ou CR	(E)
Feux de croisement	A	(E)
Feux de position	R-S1	(E)
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Clignoteurs	av 1	(E) ar 2a (E)
Catadioptres	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux complémentaires	2/ feux de brouillard HB (E)	
Eclairage plaque	2/ séparé	
Essuie-glace	2/ balais avec/ sans lave-glace	
Avertisseurs	KLAXON e2 B13 CH 5 0701 02 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	RENAULT R 1223 - 5		
Homologation N°	CH	0677 07	
Carrosserie	limousine		
Places	total 5	avant	2
Poids à vide	850	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	7,11
Poids total	1250	Cylindrée	1397

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, M3, IA 3,875 = 78 dB/A.
- **) Mesure des gaz : conforme selon CEE 77/102; une marque d'homologation n'est pas exigée.
- +) Variante de pneus : 180/550 VR 13 AV + AR 650 (2,5) V-max. > 210 km/h
Jantes : 5.50 BK x 13 acier
5.25 x 13 alliage léger ZEPPELLINI, voies d'origine.
- §) Équipement : lorsque la fixation spéciale (modèle suisse) pour le montage de la plaque de contrôle n'existe pas, monter la plaque dans le renforcement inférieur du hayon (ampoules 2x10 watt).

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 50 kg

Lieu et date de l'homologation Paris-Lardy, 19.-23.02.79.

Service fédéral d'homologation